

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 40<sup>e</sup> année – N° 46 – Mercredi 12 décembre 2018

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** [journalofficiel@pressor.ch](mailto:journalofficiel@pressor.ch)

## Publications des autorités cantonales

Chancellerie d'Etat

### Fermeture des bureaux de l'administration cantonale durant les fêtes de fin d'année

Les bureaux de tous les Services et Offices de l'administration cantonale seront fermés

**du vendredi 21 décembre 2018 à 17 heures  
au jeudi 3 janvier 2019 à 8 heures.**

Cela est également valable pour le Bureau des passeports et des légalisations.

En cas d'urgence, le central téléphonique 032 420 51 11 donnera les renseignements utiles.

### Parution du Journal officiel

En raison des fêtes de fin d'année, le Journal officiel de la République et Canton du Jura paraîtra aux dates suivantes.

– **Parution du dernier numéro en 2018:**  
**mercredi 19 décembre 2018**

(Délai de remise des publications:  
lundi 17 décembre 2018, à 12 heures)

– **Parution du premier numéro en 2019:**  
**mercredi 9 janvier 2019**

(Délai de remise des publications:  
lundi 7 janvier 2019, à 12 heures)

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

Chancellerie d'Etat

### Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2018

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes:

Mercredis: 3 janvier, 11 juillet, 25 juillet, 8 août, 26 décembre.

Delémont, décembre 2017

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

Chancellerie d'Etat

### Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2019

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes:

Mercredis: 2 janvier, 17 juillet, 31 juillet, 14 août, 25 décembre.

Delémont, décembre 2018

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

Chancellerie d'Etat

### Convocation du corps électoral Votation fédérale du 10 février 2019

Le Conseil fédéral a fixé au **10 février 2019** le vote populaire concernant:

– l'initiative populaire du 21 octobre 2016 « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (Initiative contre le mitage) ».

Le corps électoral est convoqué aux urnes pour se prononcer sur ces objets.

### Droit de vote

Sont électeurs en matière fédérale:

- Les Suisses âgés de dix-huit ans qui ont leur domicile politique dans une commune du canton;
- Les Suisses domiciliés à l'étranger, âgés de dix-huit ans, s'ils en font la demande auprès de leur commune d'origine ou de domicile antérieur;
- Les gens du voyage de nationalité suisse s'ils en font la demande dans leur commune d'origine.

### Clôture du registre des électeurs

Le registre des électeurs est clos la veille du scrutin à 18 heures. Aucune correction ne peut lui être apportée jusqu'à la clôture du scrutin.

### Ouverture et clôture du scrutin

Le scrutin est ouvert du vendredi au dimanche aux heures fixées par le Conseil communal. Il doit être ouvert au moins dans les temps suivants:

- le dimanche de 10 à 12 heures.

Le scrutin est clos le dimanche à 12 heures.

**Exercice du droit de vote**

- a) Vote personnel à l'urne: l'électeur exerce son droit en déposant personnellement son bulletin dans l'urne.
- b) Vote par correspondance: l'électeur qui le souhaite peut voter par correspondance avec l'enveloppe de transmission dans laquelle il reçoit son matériel de vote, dès sa réception. Il glisse son bulletin dans la petite enveloppe de vote, la ferme et la glisse dans l'enveloppe de transmission. Il signe sa carte d'électeur, y inscrit le numéro postal et le nom de sa commune de vote et la glisse dans l'enveloppe de transmission de façon à ce que l'adresse du secrétariat communal apparaisse dans la fenêtre transparente. L'électeur ferme l'enveloppe de transmission et l'affranchit selon les tarifs en vigueur. L'enveloppe envoyée par courrier postal doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédant le jour du scrutin. L'électeur peut également glisser son enveloppe de transmission non affranchie dans la boîte aux lettres de l'administration communale ou la remettre directement au guichet de l'administration communale.
- c) Suisses de l'étranger: ils peuvent voter par correspondance depuis l'étranger.

**Duplicata**

Un duplicata de la carte d'électeur peut être délivré au plus tard quarante-huit heures avant l'ouverture du scrutin.

**Voies de recours**

Les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés par pli recommandé au Gouvernement cantonal dans les trois jours qui suivent la découverte du motif du recours, mais au plus tard le troisième jour après la publication des résultats officiels dans le Journal officiel du Canton. Pour le surplus, l'article 77 de la loi fédérale sur les droits politiques est applicable.

Delémont, le 12 décembre 2018

La Chancellerie d'Etat

République et Canton du Jura

**Ordonnance  
portant exécution de l'ordonnance fédérale  
du 9 juin 2017 sur le Registre fédéral  
des bâtiments et des logements**

du 27 novembre 2018

*Le Gouvernement de la République et Canton du Jura*

vu les articles 5 et 10 de l'ordonnance fédérale du 9 juin 2017 sur le Registre fédéral des bâtiments et des logements (ORegBL) <sup>1)</sup>,

vu l'article 90, alinéa 2, de la Constitution cantonale <sup>2)</sup>,  
arrête:

**Article premier** Les autorités compétentes pour la gestion du Registre fédéral des bâtiments et des logements sont:

- a) les communes pour la mise à jour;  
b) la Section du cadastre et de la géoinformation en qualité de service de coordination cantonal.

**Art. 2** La présente ordonnance entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 27 novembre 2018 Au nom du Gouvernement  
Le président: David Eray  
La chancellerie: Gladys Winkler Docourt

<sup>1)</sup> RS 431.841

<sup>2)</sup> RSJU 101

République et Canton du Jura

**Arrêté concernant le taux de l'intérêt  
moratoire applicable à l'impôt de succession  
et de donation pour l'année fiscale 2019**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 31, alinéa 3, de la loi du 13 décembre 2006 sur l'impôt de succession et de donation <sup>1)</sup>,  
arrête:

**Article premier** Le taux de l'intérêt moratoire applicable à l'impôt de succession et de donation faisant l'objet d'une taxation en 2019 est fixé à 5%.

**Art. 2** Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Delémont, le 27 novembre 2018 Au nom du Gouvernement  
Le président: David Eray  
La chancellerie: Gladys Winkler Docourt

<sup>1)</sup> RSJU 642.1

République et Canton du Jura

**Arrêté concernant les taux d'intérêts  
compensatoires, moratoire, rémunérateur  
et sur paiements volontaires applicables aux  
impôts directs durant l'année civile 2019**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu les articles 105, alinéa 2, et 181a de la loi d'impôt du 26 mai 1988 <sup>1)</sup>,  
arrête:

**Article premier** <sup>1</sup> Le taux de l'intérêt moratoire applicable aux impôts directs est fixé à 5% durant l'année civile 2019.

<sup>2</sup> Le taux de l'intérêt compensatoire négatif est fixé à 0,10% durant l'année civile 2019.

<sup>3</sup> Les taux de l'intérêt rémunérateur, compensatoire positif et de l'intérêt sur paiements volontaires applicables aux impôts directs sont fixés à 0% durant l'année civile 2019.

**Art. 2** Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Delémont, le 27 novembre 2018 Au nom du Gouvernement  
Le président: David Eray  
La chancellerie: Gladys Winkler Docourt

<sup>1)</sup> RSJU 641.11

République et Canton du Jura

**Arrêté concernant les termes d'échéance  
des acomptes d'impôts pour l'année 2019**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 178, alinéa 2, de la loi d'impôt du 26 mai 1988 <sup>1)</sup>,  
arrête:

**Article premier** Les termes d'échéance des acomptes pour les impôts directs de l'Etat et des communes dus en 2019 sont fixés au 10 janvier, 10 février, 10 mars, 10 avril, 10 mai, 10 juin, 10 juillet, 10 août, 10 septembre, 10 octobre, 10 novembre et 10 décembre 2019.

**Art. 2** Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Delémont, le 27 novembre 2018 Au nom du Gouvernement  
Le président: David Eray  
La chancellerie: Gladys Winkler Docourt

<sup>1)</sup> RSJU 641.11

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 27 novembre 2018**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission technique des transports pour la fin de la période 2016-2020:

- M. Denis Burri, Bassecourt, en remplacement de M. François Vuillaume;
- M. Fred Fahrni, Saignelégier, en remplacement de M. Pierre Rota.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

---

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 21 août 2018**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentante de l'Etat au sein du Conseil d'administration de la société Thermobois S.A.:

- M<sup>me</sup> Mélanie Oriet, Berlincourt.

La période de fonction est limitée à 5 ans.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

---

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 27 novembre 2018**

Par arrêté, le Gouvernement a désigné comme représentant unique de l'Etat au sein du Conseil d'administration de la Société jurassienne d'équipement SA:

- M. Philippe Marmy, en remplacement de M. Daniel Hubleur.

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté N° 374 du 31 mai 2011.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

---

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 27 novembre 2018**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre de la commission de gestion de la Caisse de compensation du canton du Jura, pour la fin de la période 2016-2020:

- M<sup>me</sup> Monika Kornmayer-Hoff, en remplacement de M<sup>me</sup> Marlène Knani-Kottelat, démissionnaire.

Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

---

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 27 novembre 2018**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre du groupe de travail temporaire chargé de suivre les travaux de recherches et de surveillance du projet Mont-Terri (dénommé « commission de suivi ») pour la fin de la période 2016-2020:

- M. Jean-Paul Lachat, maire de la commune de Clos du Doubs, en remplacement de M. Albert Piquerez, démissionnaire.

L'expert suivant est mandaté par la commission de suivi:

- M. Marzio Giamboni, géologue spécialiste en environnement, en remplacement de M. Marcos Buser, démissionnaire.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

---

République et Canton du Jura

**Election au Parlement**

Par arrêté, le Gouvernement a constaté qu'à la suite de la démission de M. Serge Caillet, député suppléant, Alle,

- M. Michel Etique, Bure, est élu député suppléant du district de Porrentruy.

Le présent arrêté entre en vigueur le 19 décembre 2018.

Delémont, le 27 novembre 2018

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

---

République et Canton du Jura

**Entrée en vigueur**

Par arrêté, le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur au **1<sup>er</sup> janvier 2019**

- de la modification du 26 septembre 2018 de la loi sur la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura, à l'exception de l'article 11, alinéa 5.

Delémont, le 4 décembre 2018

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

---

Service de l'économie rurale

**Paiements directs dans l'agriculture  
pour l'année 2018**

Les contributions suivantes ont été versées le 4 décembre 2018 relative à l'Ordonnance fédérale du 23.10.13 sur les paiements directs (OPD):

Les personnes qui n'auraient pas reçu leur décompte sont priées de le demander au Service de l'économie rurale.

Les voies de droit ci-dessous s'appliquent pour le décompte des contributions liées à la zone d'estivage et pour le décompte final des paiements directs uniquement pour la prime de transition ou les corrections effectuées entre le décompte principal et final des paiements directs 2018.

**Voies de droit**

Conformément aux articles 94 et suivants du Code de procédure administrative (RSJU 175.1) du 30 novembre 1978, le décompte peut faire l'objet d'une opposition auprès du Service de l'économie rurale, Courtemelon, case postale 131, 2852 Courtételle, jusqu'au **21 janvier 2019**.

Cas échéant, le mémoire d'opposition doit être adressé par écrit au Service de l'économie rurale. Il doit contenir un exposé concis des faits, des motifs et moyens de preuve ainsi que l'énoncé des conclusions. La décision attaquée et les documents servant de moyens de preuve en possession de l'opposant, doivent être joints au mémoire.

La procédure d'opposition est la condition préalable en vue d'une procédure ultérieure de recours auprès des instances de la juridiction administrative (article 96, Cpa).

Courtemelon, le 4 décembre 2018

Le chef du Service de l'économie rurale:  
Jean-Paul Lachat

---

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Les Bois

#### Conseil général, lundi 14 janvier 2019, à 20h, à la salle polyvalente de la Fondation Gentit

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 22.10.2018
3. Communications
4. Questions orales
5. Discuter et approuver la modification de l'article 8 du tarif de l'eau
6. Budget 2019
  - a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes
  - b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2019
  - c) Donner connaissance du budget des investissements 2019
7. Discuter et préavis la modification du règlement du Syndicat de communes des Franches-Montagnes
8. Discuter et approuver le cahier des charges de la Commission énergie
9. Traitement de la motion de M. Martial Farine (PSJ/ Les Verts) intitulée « Un toilettage périodique des règlements communaux »
10. Elections
  - a) du Président du Conseil général
  - b) du premier vice-président du Conseil général
  - c) du second vice-président du Conseil général
  - d) des scrutateurs
  - e) d'un membre de la commission d'urbanisme

Au nom du Conseil général  
Le président: Vincent Berger

### Delémont

#### Arrêtés du Conseil de Ville du 26 novembre 2018

##### Tractandum N° 38/2018

Le budget communal 2019 est accepté.

##### Tractandum N° 39/2018

La modification des statuts du Fonds de prévoyance et de retraite des employés de la Municipalité de Delémont (FRED) est acceptée.

##### Tractandum N° 40/2018

Le crédit supplémentaire de Fr. 510000.– pour les travaux d'assainissement du Gros-Seuc est accepté.

##### Tractandum N° 41/2018

Le crédit d'études de Fr. 200000.– pour lancer un concours de projets en vue de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire, intégré dans un concept global de quartier, sur le site des Arquebusiers est accepté.

Les documents sur la base desquels le Conseil de Ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Ces décisions sont soumises au référendum facultatif.

#### Délai référendaire: 12 janvier 2019

Au nom du Conseil de ville  
Le président: Olivier Montavon  
La chancellerie: Edith Cuttat Gyger

### Delémont

#### Avis de dépôt

Le Conseil de Ville a approuvé la modification des statuts du Fonds de prévoyance et de retraite des employés de la Municipalité de Delémont (FRED), dans sa séance du 26 novembre 2018.

Conformément aux articles 4 et 6 du décret sur les communes du 6 décembre 1978, ce document est déposé publiquement à la Chancellerie communale, du 13 décembre 2018 au 3 janvier 2019, où il peut être consulté.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, doivent parvenir à la Chancellerie communale de Delémont jusqu'au 12 janvier 2019.

Au nom du Conseil communal  
Le président: Damien Chappuis  
La chancellerie: Edith Cuttat Gyger

### Saignelégier

#### Ouverture d'un nouvel établissement – Jacot Vins SA, Ch. des Buissons 4, Saignelégier

Conformément à l'art. 34 de la loi sur les auberges, M<sup>me</sup> Sophie Jacot prévoit l'ouverture d'un restaurant (bar de dégustation) au Chemin des Buissons 4, à Saignelégier.

#### Heures d'ouverture

Lundi	fermé
Mardi	de 09 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Mercredi	de 09 h à 12 h
Jeudi	de 10 h 30 à 21 h
Vendredi	de 10 h 30 à 21 h
Samedi	de 10 h 30 à 13 h

Les oppositions, dûment signées et motivées, doivent parvenir au Conseil communal de Saignelégier dans un délai de 30 jours, dès la publication de la présente soit jusqu'au 12 janvier 2019.

Saignelégier, le 4 décembre 2018

Conseil communal

## Publications des autorités administratives ecclésiastiques

### Saint-Ursanne

#### Assemblée de la Commune ecclésiastique de Saint-Ursanne et environs, mardi 8 janvier 2019, à 20h, à la Cure

Ordre du jour:

1. Accueil et ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.  
→ *Le procès-verbal complet peut être consulté à la Cure de Saint-Ursanne, aux heures de bureau.*
3. Organisation du Conseil de paroisse et nomination:
  - du président;
  - de la secrétaire-caissière.
4. Acceptation du budget 2019.
5. Acceptation de l'affectation des fonds, prévue au budget 2019.
6. Informations pastorales.
7. Communications de la Commune ecclésiastique.
8. Divers et remerciements.

## Avis de construction

### Les Bois

Requérant: Jean-Pierre Guenot, Sous-les-Rangs 37, 2336 Les Bois. Auteur du projet: Moritec, Therwilers-trasse 28, 4054 Basel.

Projet: construction d'une station d'épuration enterrée avec autoamorceur, prétraitement, regard de contrôle et lit filtrant, selon dossier déposé, sur la parcelle N° 767 (surface 6758 m<sup>2</sup>), sise Sous les Rangs. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions: selon dossier déposé.

Genre de construction: matériaux: autoamorceur et regard: béton.

Dérogation requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 janvier 2019 au secrétariat communal des Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 10 décembre 2018

Le Conseil communal

### Châtillon

Requérant: Loris Cortat, Rue de l'Eglise 7, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Loris Cortat, Rue de l'Eglise 7, 2852 Courtételle.

Projet: transformation et assainissement du bâtiment N° 20: isolation int., remplacement fenêtres, ouverture de velux, construction d'un balcon, remplacement chaudière mazout par poêle à bûches, nouveau bardage pignon Nord-Ouest, sur la parcelle N° 43 (surface 2722 m<sup>2</sup>), sise Route Principale. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales: existantes. Dimensions garage: existantes.

Genre de construction: matériaux: maçonnerie existante. Façades: crépi existant inchangé, nouveau bardage bois, teinte idem existant. Toiture: tuiles teinte brune.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 28 janvier 2019 au secrétariat communal de Châtillon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Châtillon, le 7 décembre 2018

Le Conseil communal

### Courroux

Requérante: République et Canton du Jura, Office de l'environnement, Chemin du Bel'Oiseau 12, CP 69, 2882 Saint-Ursanne. Auteur du projet: BIOTEC Biologie appliquée SA, Rue du 24-Septembre 9, 2800 Delémont.

Projet: suppression totale d'un seuil sur la Birse pour rétablissement de la migration piscicole sur le site et l'ensemble du cortège piscicole + piste provisoire de chantier, sur les parcelles N°s 4195 (surface 53280 m<sup>2</sup>) et 4200 (surface 25520 m<sup>2</sup>), sises Seuil des Rondez. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: longueur 20 m, largeur 30 m, hauteur 1 m, hauteur totale 1 m.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 28 janvier 2019 (le délai usuel de 30 jours a été prolongé d'une durée de 2 semaines, en raison de la fermeture de l'administration communale durant les fêtes de fin d'année), au secrétariat communal de Courroux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 12 décembre 2018

Le Conseil communal

### Delémont

Requérant: Poste Immobilier SA, Rue du Grand-Pré 2a/CP 1000, 1001 Lausanne. Auteur du projet: Stahelin Partner Architectes SA, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont.

Projet: transformation du bâtiment N° 42 pour l'aménagement de locaux provisoires pour la poste, comprenant notamment le réaménagement intérieur d'une partie des bureaux et de la halle Safed, l'aménagement de nouveaux vestiaires et de nouveaux locaux sanitaires, ainsi que la fermeture de plusieurs portes donnant contre l'extérieur et l'adaptation de portes d'accès au garage. Aménagement de places de stationnement le long de la façade Sud du bâtiment N° 42, sur la parcelle N° 375 (surface 17515 m<sup>2</sup>), sise Rue Emile-Boéchat 42. Zone de construction: MDb: Zone mixte D secteur b.

Description: bâtiment existant.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: murs extérieurs: existants. Façades: existantes, couleur: existante. Couverture: existante. Chauffage: existant.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 11 janvier 2019 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 10 décembre 2018

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

**Haute-Sorne / Bassecourt**

Requérant: H Immobilier Sàrl, Habib Ahmed, Rue des Merisiers 16, 2800 Delémont. Auteur du projet: Caramanna Raimondo, Saint-Randoald 21, 2800 Delémont.

Projet: construction de 3 immeubles de 14 appartements avec surface commerciale, parking souterrain, zone piscine-wellness. Pose de 3 PAC air/eau en sous-sol et panneaux solaires thermiques et photovoltaïques en toiture, sur les parcelles N<sup>os</sup> 4544 (surface 900 m<sup>2</sup>), 4545 (surface 900 m<sup>2</sup>), 4546 (surface 2000 m<sup>2</sup>) et 4547 (surface 4535 m<sup>2</sup>), sise Rue des Primevères. Zone de construction: zone mixte MAb. Plan spécial: Longues Rayes Ouest.

Dimensions principales: bâtiment A: longueur 32 m 25, largeur 17 m 60, hauteur 9 m 25. Bâtiment B: longueur 32 m 75, largeur 17 m 35, hauteur 10 m. Bâtiment C: longueur 32 m 75, largeur 17 m 35, hauteur 8 m 68.

Genre de construction: murs extérieurs: briques en terre cuite et isolation périphérique. Façades: crépis, couleur: blanc cassé. Couverture: dalles en béton, gravier, isolation thermique et étanchéité, couleur: gris. Chauffage: PAC air/eau+ panneaux solaires.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 14 janvier 2019 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 10 décembre 2018

Le Conseil communal

**Porrentruy**

Requérants: MM. Wiser Régis et Arossi Angelo, Rue des Longs-Champs 28, 2854 Bassecourt. Auteurs du projet: MM. Wiser Régis et Arossi Angelo, Rue des Longs-Champs 28, 2854 Bassecourt.

Projet: changement partiel d'affectation en vue de créer cinq logements dans le bâtiment existant N° 39, sur les parcelles N<sup>os</sup> 2859 (surface 41 m<sup>2</sup>) et 2860 (surface 335 m<sup>2</sup>), sises Route de Cœuve 39. Zone de construction: MBb: zone mixte B.

Description: ces travaux comprennent:

- L'aménagement de cinq logements (4x deux pièces et 1x trois pièces) et de locaux communs (buanderie, local vélos);
- L'ouverture de nouvelles portes et fenêtres sur la façade est du bâtiment.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: murs extérieurs: existants. Façades: revêtement: crépis et métal (existants), teinte: beige pâle et vert pâle. Toit: forme: existante. Couverture: existante, teinte: existante. Chauffage: mazout.

Dérogations requises: art. 69 RCC. Remarques: place/s de parc manquantes/s.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 15 novembre 2018 et complétée en date du 30 novembre 2018 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 25 janvier 2019 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Porrentruy, le 7 décembre 2018

Le Service UEI

**Saignelégier**

Requérants: Laura & Mickaël Bourry, Rue des Parcs 84, 2000 Neuchâtel. Auteur du projet: L'atelier 39, Rue du 1<sup>er</sup>-Août 39, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage double en annexe contiguë, terrasse non couverte à l'étage, sous-sol semi-enterré, poêle, panneaux solaires en toiture et PAC int., sur la parcelle N° 1254 (surface 613 m<sup>2</sup>), sise Sur les Craux / Rue des Prés. Zone d'affectation: habitation HAb1, plan spécial Sur les Craux.

Dimensions principales: longueur 13 m 59, largeur 11 m 18, hauteur 6 m 80, hauteur totale 8 m 60. Dimensions garage (42.80 m<sup>2</sup>): longueur 7 m 15, largeur 4 m 28, hauteur 2 m 70, hauteur totale 2 m 70. Dimensions sous-sol: longueur 10 m 93, largeur 6 m 12, hauteur hors-sol 1 m 70, hauteur totale hors sol 1 m 70.

Genre de construction: matériaux: briques TC, isolation périphérique. Façades: crépi, teinte blanche. Toiture: tuiles TC coulissantes Joran, teinte noire / Garage: toiture plate, fini gravier, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 janvier 2019 au secrétariat communal de Saignelégier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 7 décembre 2018

Le Conseil communal

**Saint-Brais**

Requérant: Philippe Queloz, Route Principale 18, 2364 Saint-Brais. Auteur du projet: Philippe Queloz, Route Principale 18, 2364 Saint-Brais.

Projet: démolition de l'ancien stand de tir, bâtiment N° 1, sur la parcelle N° 1179 (surface 142014 m<sup>2</sup>), sise Ban-Dessus. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: matériaux: ossature bois. Façades: bardage bois. Toiture: tuiles.

Dérogation requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 janvier 2019 au secrétariat communal de Saint-Brais où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Brais, le 11 décembre 2018

Le Conseil communal

## Mises au concours

**JURA** **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ en retraite du titulaire, le Service des infrastructures pour sa Section des bâtiments et des domaines met au concours le poste d'

### Agent-e d'exploitation bâtiments

**Mission:** effectuer de manière autonome des travaux de nettoyage intérieurs et extérieurs de bâtiments. Garantir la propreté des locaux et des alentours. Contrôler la bonne marche des appareils techniques et surveiller l'approvisionnement. Effectuer de petits travaux annexes selon les besoins et demandes de la hiérarchie; réparations, changement des sources lumineuses, déménagements, etc.

**Profil:** CFC d'agent-e d'exploitation ou dans le domaine technique ou formation et expérience jugées équivalentes. Bonne condition physique, capacité à travailler dans des conditions ambiantes difficiles telles que: bruit, froid ou chaleur, position debout requérant une grande mobilité, postures de travail forcées ou mouvements répétitifs, odeurs désagréables, prescriptions spéciales en matière d'hygiène, etc.

**Fonction de référence et classe de traitement:**  
Agent-e d'exploitation bâtiments II / Classe 5.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> juillet 2019 ou à convenir.

**Lieu de travail:** Porrentruy.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> Christine Dobler, responsable du secteur exploitation, tél. 032 420 53 87 ou M. Manuel Ponce, responsable du bâtiment de la Division Lycée, tél. 079 127 67 20.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Agent-e d'exploitation bâtiments II », jusqu'au 11 janvier 2019.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

**JURA** **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite au départ de la titulaire, le Service de l'action sociale met au concours le poste de

### Collaborateur-trice social-e au secteur Décisions à 60%

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

**Mission:** au sein d'une petite équipe, vous examinez les demandes d'aide financière transmises par les assistant-e-s sociaux-ales des Services sociaux régionaux. Vous vérifiez les informations, en sollicitez ou en transmettez à diverses unités et services de l'Etat et rendez des décisions d'octroi. Vous assurez le suivi des dossiers, du paiement effectif au bénéficiaire à la gestion des oppositions tout en assurant le remboursement de l'aide perçue en trop le cas échéant.

**Profil:** bachelor (HES, HEG) ou brevet en assurances sociales et longue expérience du domaine de l'aide sociale ou formation et expérience jugées équivalentes. Sens de l'organisation et des priorités. Maîtrise de la communication orale. Empathie.

**Fonction de référence et classe de traitement:**  
Collaborateur-trice administratif-ve IV / Classe 13.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> février 2019 ou à convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> Muriel Christe Marchand, cheffe du Service de l'action sociale, tél. 032 420 51 40.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Collaborateur-trice social-e au secteur Décisions à 60% », jusqu'au 19 décembre 2018.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)



Dans le cadre de deux remplacements congé maternité, les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura recherchent:

### Assistant-e social-e remplaçant-e 85% secteur aide sociale

### Assistant-e social-e remplaçant-e 80% secteur protection de l'adulte

**Mission pour le secteur aide sociale:** assumer des tâches sociales et administratives dans le cadre de l'aide sociale. Accompagner les personnes à retrouver une autonomie matérielle et personnelle. Développer un travail interdisciplinaire.

**Mission pour le secteur protection de l'adulte:** assumer la responsabilité de mandats; être apte à travailler avec une population présentant des difficultés personnelles importantes; développer un travail interdisciplinaire.

**Exigences:** diplôme HES en travail social ou formation équivalente. Intérêt pour le travail d'accompagnement social, l'insertion sociale et professionnelle. Aptitude à assumer des situations psychosociales difficiles. Compétences en gestion administrative, sens de l'organisation et des priorités, dynamisme et esprit d'initiative.

**Traitement:** assistant-e social-e, classe 14.

**Durée des contrats:** mars à août 2019 (à définir)

**Lieu de travail:** antenne de Delémont.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M. Michaël Kohler, responsable du secteur aide sociale, ou M. Loïc Paratte, responsable du secteur protection de l'adulte et de l'enfant au 032 420 72 72.

Les candidatures, correspondant au profil souhaité, seront accompagnées des documents usuels. Elles doivent être adressées à la Direction des Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, Direction, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont avec mention « Postulation Assistant-e social-e remplaçant-e secteur aide sociale ou secteur protection de l'adulte », **jusqu'au 18 janvier 2019.**

## Marchés publics

### Adjudication

#### 1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**  
**Service demandeur/Entité adjudicatrice:**  
 Gouvernement de la République et Canton du Jura Rue de l'Hôpital 2 / 2800 Delémont  
**Service organisateur/Entité organisatrice:**  
 République et Canton du Jura  
 Service de l'informatique (SDI)  
 Moutier 109 / CH-2800 Delémont,  
 Téléphone: +41 32 420 59 00,  
 E-mail: [secr.sdi@jura.ch](mailto:secr.sdi@jura.ch), URL [www.jura.ch](http://www.jura.ch)
- 1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**  
 Canton
- 1.3 Mode de procédure choisi**  
 Procédure ouverte
- 1.4 Genre de marché**  
 Marché de services
- 1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**  
 Oui

#### 2. Objet du marché

- 2.1 Titre du projet du marché**  
 Appel d'offres prestations d'exploitation réseau et téléphonie
- 2.2 Catégorie de services**  
 Catégorie de services  
 CPC: [5] Télécommunications
- 2.3 Vocabulaire commun des marchés publics**  
**CPV:**  
 32425000 - Système d'exploitation de réseau,  
 64210000 - Services de téléphonie et de transmission de données,  
 32412100 - Réseau de télécommunications,  
 32412000 - Réseau de communications,  
 32427000 - Système de réseau,  
 71316000 - Services de conseil en télécommunications,  
 72246000 - Services de conseil en systèmes informatiques,

72220000 - Services de conseil en systèmes informatiques et conseils techniques,  
 72590000 - Services informatiques professionnels,  
 64215000 - Services de téléphonie IP

### 3. Décision d'adjudication

#### 3.1 Critères d'adjudication

Gestion et exploitation des composants réseaux Pondération 15  
 Gestion et exploitation des composants de téléphonie (Cisco et Nortel) Pondération 15  
 Proposition de Roadmap d'évolution réseau Pondération 5  
 Proposition de remplacement de la technologie de téléphonie Nortel incluant les équipements personnels des utilisateurs Pondération 10  
 Gestion de l'infrastructure Firewall + VPN Pondération 5  
 Prix Pondération 30  
 Qualité de l'organisation proposée, des références et de l'offre Pondération 10  
 Evaluation de l'étude de cas Pondération 10  
 Commentaires: Selon les critères annoncés dans l'appel d'offres

#### 3.2 Adjudicataire

##### Liste des adjudicataires

**Nom:** Swisscom (Suisse) SA succursale de Lausanne, Avenue de Provence 4, 1007 Lausanne, Suisse  
**Prix:** CHF 859 590.- avec 7.7% de TVA

#### 3.3 Raisons de la décision d'adjudication

**Raisons:** Le marché a été adjugé à l'offre qui a obtenu le meilleur résultat de l'analyse multicritères.

### 4. Autres informations

#### 4.1 Appel d'offres

**Publication du:** 02.08.2018  
 Numéro de la publication 1032005

#### 4.2 Date de l'adjudication

**Date:** 22.11.2018

#### 4.3 Nombre d'offres déposées

**Nombre d'offres:** 2

#### 4.5 Indication des voies de recours

La présente décision d'adjudication a fait l'objet d'une notification individuelle. Le présent avis n'est par conséquent pas sujet à recours.